

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1976)  
**Heft:** 387

**Artikel:** Energie : les fronts se durcissent  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1023998>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## NEUCHATEL

# Illustrations du pouvoir médical

Ce qui a constitué depuis deux ans, à Neuchâtel, « l'affaire de l'hôpital des Cadolles » paraît clos. L'ancien chirurgien-chef a quitté son poste le 30 juin de cette année. Les deux recours qu'il avait déposés contre la résiliation de son contrat ont été rejetés par le Conseil d'Etat d'abord, par le Tribunal fédéral ensuite. Un nouveau chirurgien-chef est engagé. Il entrera en fonctions au début de 1977. D'ores et déjà, dit-on, il est compétent pour déterminer l'organisation future du service hospitalier dont il assumera la responsabilité.

En réalité, cette « affaire » n'est pas close.

Le contrat du médecin-adjoint de ce service — dont les déclarations au Grand Conseil neuchâtelois en automne 1974 avaient été à l'origine du conflit — semble être remis en question dans une proportion telle qu'il n'aurait plus de responsabilité médicale (à l'exception de quelques malades dits privés) dans le service de chirurgie. Si l'autorité communale avalisait les propositions d'organisation du nouveau chirurgien-chef, elle reviendrait sur sa parole qui avait été d'assurer à l'avenir au chirurgien-adjoint des conditions normales de travail, c'est-à-dire qui tiennent compte des responsabilités qui étaient les siennes avant le début du conflit.

Le plus significatif, et aussi le plus inquiétant de ces nouveaux développements, est constitué par le fait que s'il devait en aller ainsi, le corps médical aurait finalement eu gain de cause, pour l'essentiel. Expliquons-nous.

### Des pressions continues

En décembre 1975, lorsque l'exécutif de la ville fit connaître sa décision de mettre fin au contrat du chirurgien-chef, les médecins hospitaliers demandèrent en termes pour le moins véhéments

que la décision soit annulée, sinon que le contrat du chirurgien-adjoint soit également résilié. Tout au long des six premiers mois de cette année, ils exercèrent une pression continue dans ce sens. Avec, à fin juin, une double apothéose. D'une part, une assemblée extraordinaire de la société neuchâteloise de médecine qui vota à une écrasante majorité une résolution demandant la réintégration du chirurgien-chef. D'autre part, la convocation d'une séance extraordinaire du législatif communal (renouvelé à la suite des élections de mai 1976) pour tenter de forcer la main de l'exécutif nouvellement élu et le conduire à contredire la décision de l'exécutif sortant. Sans succès.

### Provocation ou inconscience

Sans doute dépité que de si nombreux efforts n'aient pas abouti, le corps médical demanda alors que le poste vacant fasse l'objet d'une mise au concours, quand il avait antérieurement été prévu de procéder par voie d'appel. Et devinez ce qui arriva ? Une nette majorité des médecins hospitaliers proposèrent que le médecin-chef sortant — qui avait présenté ses offres de service — se succède à lui-même ! On admettra aisément qu'il est difficile de savoir si une telle attitude relève de la provocation ou de l'inconscience. Toujours est-il que l'exécutif communal ne retint pas cette proposition et nomma un médecin qui n'avait ni de près ni de loin été mêlé à toutes ces péripéties.

Cette désignation fut accueillie très favorablement. Une page douloureuse paraissait définitivement tournée. Quelle naïveté, toutefois, de croire que le corps médical puisse finir par s'incliner ! N'ayant eu gain de cause sur aucune de ses propositions, il ne lui restait plus qu'à jouer une dernière carte dont on appréciera la valeur : obtenir du nouveau médecin-chef du service de chirurgie qu'il demande la modification du contrat du chirurgien-adjoint de telle manière que ce dernier n'ait plus aucune responsabilité médicale dans le service dont il avait été l'adjoint, et donc

le remplaçant du chef. Et cette carte, il semble que le corps médical soit en train de la gagner. On a généralement toutes les raisons du monde — et les meilleures — de se méfier des histoires à moralité. Cette affaire, qui a agité depuis deux ans la république neuchâteloise, permet de constater — en confirmant ce qui se passe partout ailleurs où des médecins sont impliqués — que le corps médical se sent assuré aujourd'hui d'être investi des plus hautes responsabilités humaines, qui ne sont pas seulement du domaine scientifique, mais aussi de l'ordre moral et même spirituel. Les médecins sont devenus les nouveaux prêtres de nos sociétés profanes et techniciennes. Ils vivent dans un monde clos qui ne peut admettre la contradiction. Ils ont élaboré sur le plan interne des règles dites déontologiques dont le but principal est sinon de supprimer, du moins de limiter l'expression des désaccords. A fortiori, tout ce qui vient de l'extérieur — c'est-à-dire de l'univers laïque — est rejeté très fortement. Qui ose insister, persévérer dans son opinion, tenir tête comme on dit, passe aux yeux du corps médical pour un importun. Mais à trop vouloir se croire le détenteur de la vérité, celui-ci a engagé nos sociétés dans une nouvelle croisade, dont l'objectif ne peut être que la contestation du pouvoir médical.

## Energie : les fronts se durcissent

La lutte est à la mesure de l'enjeu. Trois sites de centrales nucléaires ont été approuvés, Kaiser-augst, Graben et Verbois, une autorisation de construire accordée, Leibstadt (mais là un recours est déposé). Le Conseil fédéral, pris entre les revendications écologiques, l'initiative populaire déposée cette année, la stabilisation de la consommation d'énergie d'une part, la pression des producteurs d'électricité d'autre part, le Conseil fédéral temporise.

Pour les producteurs, le danger se précise : un projet d'arrêté urgent est en consultation qui prévoit notamment la clause du « besoin » : les autorisations ne seraient plus accordées sur simple demande, mais liées à l'existence d'un besoin. Au Parlement, un député, le socialiste vaudois Bernard Meizoz, propose, par voie d'initiative personnelle, un moratoire jusqu'en 1981 (toute la procédure d'autorisation de construire des centrales nucléaires serait bloquée d'ici là).

La campagne publicitaire en faveur du nucléaire devra donc redoubler d'intensité... En face, les opposants disposent déjà de peu de moyens de se faire entendre (la presse devient, sur l'ensemble de la Suisse, plus réticente à leur ouvrir ses colonnes) ! Deux événements récents montrent bien les difficultés qu'ils rencontrent à exprimer des points de vue différents de la politique officielle. — à Carouge, la municipalité refuse la salle des fêtes au Comité contre Verbois nucléaire qui désire organiser une manifestation d'information; motif : il s'agit d'une action « polémique »....

— dans le canton de Soleure, des enseignants sont priés de convier leurs élèves à une conférence de M. Kohn, président de la commission fédérale pour une politique globale de l'énergie et PDG de Brown Boveri, sur les questions actuelles de la politique énergétique en Suisse; deux d'entre eux, par souci d'objectivité, affichent une invitation à une assemblée d'information devant le chantier de Gösgen; ils reçoivent un blâme du Conseil d'Etat pour agitation politique... A signaler que dans les écoles soleuroises, comme dans celles de beaucoup d'autres cantons, la documentation des promoteurs du nucléaire est largement diffusée !

#### Contre-information indispensable

On tend ainsi à accréditer la thèse qu'il n'existe qu'une seule information objective, celle des spécialistes officiels. Il est donc primordial de développer largement une contre-information. On attend avec intérêt les propositions de la Fonda-

tion suisse pour l'énergie (Zurich) résolue à promouvoir une « politique de l'énergie qui tienne compte des besoins de l'homme et de la nature, qui favorise les économies d'énergie ainsi que l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et la décentralisation des sources d'énergie ». On attend également avec intérêt l'essor du « Neutron libéré romand »<sup>1</sup>, organe de différents groupes opposés à la politique énergétique actuelle.

Mais le plus nouveau, aujourd'hui, est que la lutte se durcit également entre les producteurs des différentes sources d'énergie.

On connaît déjà l'antagonisme qui oppose l'économie électrique aux pétroliers, ces derniers refusant notamment le chauffage à distance des agglomérations à partir de centrales nucléaires; tous deux se rejoignent pourtant pour diminuer au maximum les compétences de l'Etat en matière de politique énergétique.

C'est maintenant l'industrie charbonnière qui sort du bois. Par voie d'annonces dans les journaux,

elle dénonce le manque d'objectivité des partisans du nucléaire qui minimiseraient délibérément les « inconvénients » liés à la fission de l'atome. Certes on peut voir là un nouvel épisode de la concurrence entre sources d'énergie désireuses de s'approprier la part la plus grande possible du gâteau.

Mais l'intervention des charbonniers a au moins l'avantage de relancer le débat sur la diversité possible des sources d'énergie, débat que la commission pour une conception globale de l'énergie, noyautée par la mafia du pétrole et de l'électricité, n'a jamais voulu jusqu'ici porter sur la place publique.

<sup>1</sup> Abonnement aux six numéros pour dix francs, à verser (mention « Neutron libéré romand ») au Comité de coordination contre Verbois nucléaire (case postale 225, 1227 Carouge, CCP 12-207 88) ou au Comité anti-nucléaire de soutien à Kaiseraugst (case postale 216, 1000 Lausanne 17, CCP 10-269 45).

## Les valeurs des experts

*Il fallait s'y attendre. Le délai de réflexion proposé par le socialiste Meizoz en matière de construction de centrales nucléaires (plus d'autorisation pendant cinq ans) a soulevé un tollé général parmi les partisans de l'énergie nucléaire. Réactions de contrariété normales, pourrait-on dire... Mais comment admettre que du côté de l'Association suisse pour l'énergie atomique on en vienne à soutenir que la réflexion, au stade où nous en sommes, n'est plus de mise face à la pratique et à l'expérience ? On appréciera la hiérarchie des valeurs de ces « spécialistes », décidés, semble-t-il, à « trier sur le tas » les solutions aux problèmes non résolus encore de l'avis général ! Comment admettre aussi que le président de l'Union des centrales suisses d'électricité mette dans la même balance les investissements financiers — considérables il est vrai — consentis dans des constructions qui pourraient se trouver*

*remises en question, et les enjeux humains légitimement mis en avant par les partisans d'un moratoire ? Soit, Leibstadt a déjà coûté plus d'un milliard de francs, et Graben plus de cent millions, est-ce une raison suffisante pour ne plus revenir en arrière ? L'arme absolue dans le développement du nucléaire serait-elle la politique du fait accompli ?*

*A titre de comparaison, voyez par exemple le sérieux coup de frein donné en République fédérale allemande au programme énergétique nucléaire. Là, malgré les exigences de la croissance économique, malgré les espoirs fantastiques placés depuis des années dans les centrales nucléaires (leur part à la couverture des besoins énergétiques devait passer à environ 50 % vers 1985), les responsables de la politique énergétique ont jugé que trop d'inconnues subsistaient encore pour suivre valablement les efforts consentis jusqu'ici en matière de construction d'installations nucléaires.*